

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC



## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2020**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	2
1. LE TERRITOIRE DESSERVI .....	2
2. GESTION DES ABONNÉS .....	2
2.1 Nombre d'abonnés .....	2
2.2 Instruction du volet assainissement des demandes d'urbanisme .....	3
2.3 Règlement d'assainissement.....	3
2.4 Arrêtés et conventions spécifiques de déversement.....	4
2.5 Opération Arve Pure 2022 .....	4
CHAPITRE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RESEAUX.....	5
1. CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX .....	5
2. INTERVENTIONS 2020 .....	7
2.1 Travaux.....	7
2.2 Entretien .....	7
2.3 Bilan des déversements au milieu par le système de collecte.....	9
3. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE .....	10
CHAPITRE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	12
CHAPITRE IV : LES UNITÉS DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES .....	13
1. LES VOLUMES RECUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT .....	14
2. LES CHARGES ENTRANTES .....	17
3. LES RENDEMENTS EPURATOIRES.....	17
4. LES APPORTS EXTERIEURS.....	18
5. LES BOUES.....	19
6. LES SOUS PRODUITS EVACUES.....	19
7. LES APPORTS EXTERIEURS.....	20
8. SUIVI DU MILIEU RECEPTEUR.....	20
CHAPITRE V : INDICATEURS FINANCIERS.....	23
1. MODALITES DE TARIFICATION .....	23
2. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE .....	23
3. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	24
4. TARIFS ANNEXES.....	24
5. RECETTES .....	24
6. EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 .....	24
7. STRUCTURE DE LA DETTE .....	26
CHAPITRE VI : INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	27
1. TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT.....	27
2. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF .....	27
3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX .....	27
4. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS.....	28
5. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES OUVRAGES D'EPURATION .....	29
6. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	29
7. CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL.....	29
8. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION .....	30
9. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS .....	31

# CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC (CCVCMB) s'est dotée de la compétence relative à l'assainissement collectif (collecte, transport et traitement des eaux usées) et non collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec la **Régie de l'Assainissement de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (RAVCMB)**.

Les compétences liées au service d'assainissement collectif sont les suivantes :

- Collecte
- Transport
- Dépollution
- Contrôle de raccordement
- Elimination des boues produites
- Et à la demande des propriétaires : les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses.

La CCVCMB regroupe 4 communes (Chamonix-Mont-Blanc, Les Houches, Servoz et Vallorcine) comptant **13 580 habitants**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCVCMB a opté pour un **mode de gestion mixte** avec la régie communautaire RAVCMB à autonomie financière et un contrat d'exploitation conclu avec la société SUEZ pour l'exploitation des réseaux et des stations d'épuration. Contrat qui arrivera à échéance le 31/12/2021.

La régie RAVCMB assure la gestion clientèle, la facturation, la prestation de maîtrise d'œuvre, la réalisation des travaux et la programmation des investissements à réaliser ainsi que l'ensemble des compétences liées au service d'assainissement non collectif (ANC). Les compétences concernées pour le service d'assainissement non collectif (ANC) sont le contrôle des installations et le traitement des matières de vidanges.

Les usagers du service sont reçus téléphoniquement et physiquement au bureau des Houches et sur celui de Chamonix. En dehors des heures d'ouvertures de l'accueil, le service d'urgence est réalisé 24H sur 24H par des agents SUEZ.

## 2. GESTION DES ABONNÉS

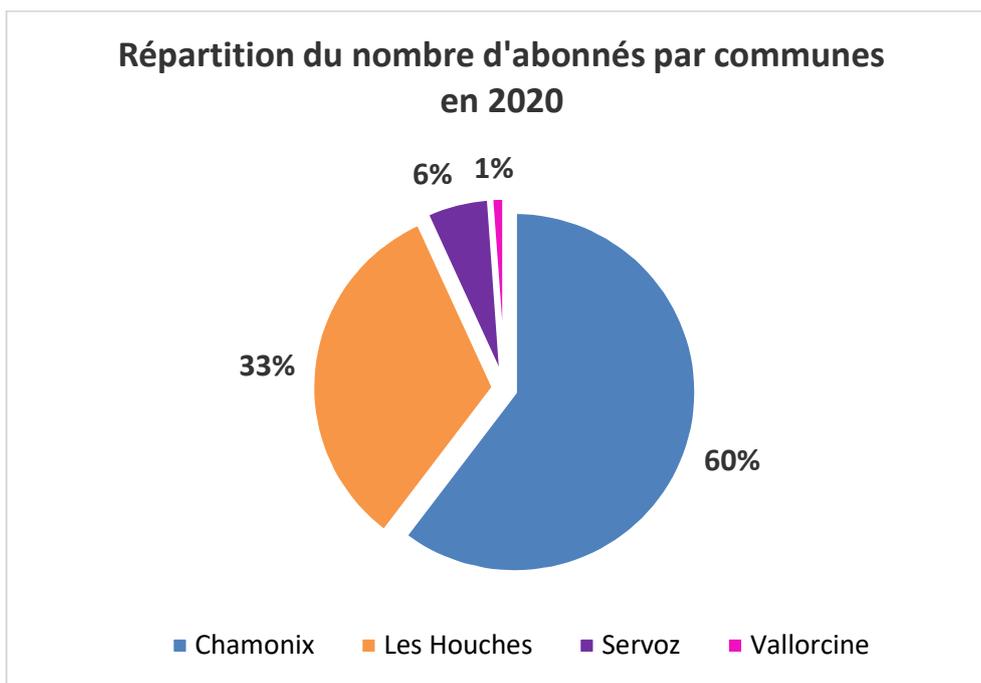
### 2.1 NOMBRE D'ABONNES

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 701 abonnés** au 31/12/2020 répartis sur l'ensemble des 4 communes :

Evolution des abonnés Assainissement				
Commune	2017	2018	2019	2020
Chamonix	6 073	6 208	6 348	6 394
Les Houches	3 321	3 327	3 354	3 396
Servoz	527	528	538	542
Vallorcine	368	364	360	369
<b>TOTAL</b>	<b>10 289</b>	<b>10 427</b>	<b>10 600</b>	<b>10 701</b>

Raccordements domestiques 2020						
Commune	Code INSEE	Population totale selon INSEE (A)	Nombre d'abonné Eau (C)	Nombre d'abonné Assainissement (B)	Population estimée raccordée (A/C*B)	Taux de raccordement (%)
Chamonix	74056	9 034	6 352	6 394	9 093	100%
Les Houches	74143	3 054	3 465	3 396	2 993	98%
Servoz	74266	1 076	595	542	980	91%
Vallorcine	74290	416	121	369	1 268	304%*
<b>TOTAL</b>		<b>13 580</b>	<b>10 533</b>	<b>10 701</b>	<b>14 334</b>	

\*le nombre d'abonné Eau sur la commune de Vallorcine est peu important par rapport au nombre d'abonné Assainissement car une importante partie de la population est raccordée sur sources privées dans le cadre d'Associations Syndicales Autorisées (ASA)



En 2020, on estime environ **600 habitants** sur le territoire de la CCVCMB non desservis par un réseau d'assainissement et donc en assainissement Non Collectif (ANC). Le taux de couverture de l'Assainissement Non Collectif est de 4.42%.

## 2.2 INSTRUCTION DU VOLET ASSAINISSEMENT DES DEMANDES D'URBANISME

Sur 2020, les volets assainissement de 288 documents d'urbanisme ont été instruits par la régie RAVCMB.

Avis Assainissement sur documents d'urbanisme			
Commune	2018	2019	2020
Chamonix	145	154	130
Les Houches	199	176	130
Servoz	18	16	16
Vallorcine	7	14	12
<b>TOTAL</b>	<b>369</b>	<b>360</b>	<b>288</b>

## 2.3 REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

Le règlement du service d'assainissement collectif et non collectif désigne le document établi par la

collectivité et adopté par délibération du 17/03/2015.

Il définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement et les relations entre l'exploitant et l'abonné du service.

Que ce soit pour l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif, le règlement définit les obligations de la collectivité et des usagers en matière de déclaration d'investissement, d'entretien et de contrôle des équipements concernés.

## ***2.4 ARRETES ET CONVENTIONS SPECIFIQUES DE DEVERSEMENT***

La totalité des arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques dans le réseau d'assainissement a été signée par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en 2008. Ces arrêtés sont aujourd'hui caducs et nécessitent d'être mis à jour.

Le nombre important d'établissements (149) à régulariser a nécessité l'embauche d'un technicien en charge de cette thématique dans le cadre du Contrat Arve Pure 2022.

## ***2.5 OPERATION ARVE PURE 2022***

L'opération Arve Pure est une démarche partenariale avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau, portée par le SM3A en collaboration avec le SNDEC et les collectivités opérationnelles du territoire.

Cette opération propose un accompagnement technique et financier des entreprises et des collectivités concernées (exemplarité des bâtiments publics) pour réduire les rejets de micropolluants (hydrocarbures, huile de découpe de métaux, métaux lourds...) dans l'eau.

La CCVCMB a intégré le dispositif Arve Pure en janvier 2017 (2<sup>ème</sup> volet du dispositif = Arve Pure 2018) en mettant 0.5 ETP sur cette opération. L'opération collective Arve Pure 2018 a permis de lancer l'opération sur le territoire de la CCVCMB. La CCVCMB a intégré le 3<sup>ème</sup> volet du dispositif Arve Pure (Arve Pure 2022) en juillet 2019 (jusqu'au 30 juin 2022) pour une durée de 3 ans avec 1 ETP (poste financé par l'Agence de l'Eau).

Les objectifs à atteindre vont de la réalisation d'un état des lieux exhaustifs des effluents non domestiques du territoire à la mise à jour du règlement d'assainissement, à la régularisation de site prioritaires émetteurs de toxiques dans l'eau.

La CCVCMB est dans la deuxième année de contrat Arve Pure 2022. Les 5 sites prioritaires de la collectivité ont été diagnostiqués (CTM et Déchetteries) et des dossiers de demande de subvention pour certains projets d'investissements subventionnables sont à élaborer avant la fin de l'année 2021.

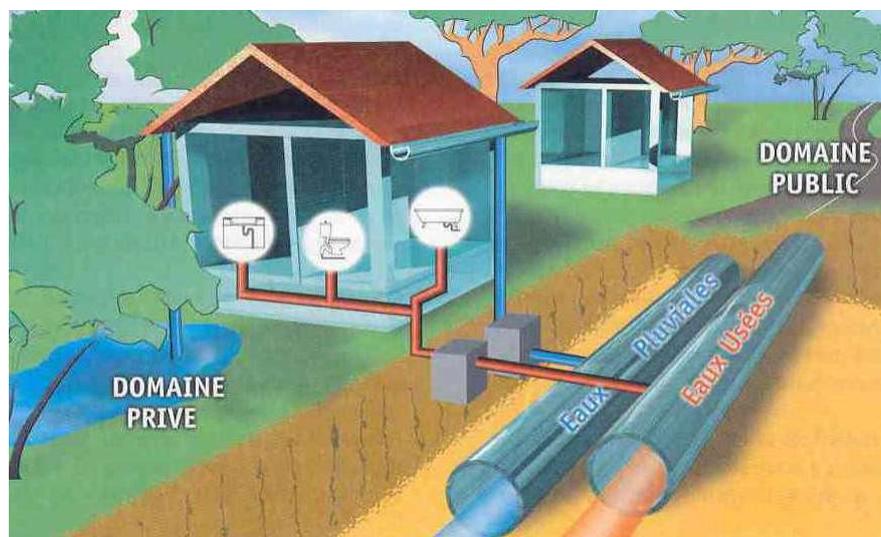
Une quinzaine de diagnostics ont été réalisés sur les entreprises dans les secteurs ciblés des Chosalets à Chamonix (périmètre de protection du captage) et de la ZA du pont Pélissier (ANC) aux Houches.

Pour la 3<sup>ème</sup> et dernière année du contrat, il est prévu de poursuivre les diagnostics des entreprises ciblées sur l'ensemble du territoire de la CCVCMB. Il est également prévu une révision du règlement d'assainissement afin de compléter le volet effluents non-domestiques.

# CHAPITRE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RESEAUX

## 1. CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX

Le réseau de collecte récupère toutes les eaux usées domestiques, à l'exception des eaux pluviales. Sont donc concernées les eaux de cuisine, de salle de bain, de WC, de machine à laver...



Certaines eaux industrielles (non-domestiques) peuvent faire l'objet d'une collecte par le réseau, mais après autorisation par le représentant de la collectivité. Ces eaux devront remplir des critères permettant d'assurer le bon fonctionnement des stations d'épuration.

En revanche, il est formellement interdit de rejeter dans les collecteurs d'eaux usées les eaux pluviales, de ruissellement, de source, de drainage ou de fossé. Les volumes sont disproportionnés par rapport aux eaux usées, et entraînent des dysfonctionnements en station d'épuration.

Les eaux usées sont traitées dans l'une des deux stations d'épuration de la CCVCMB (STEP des Trabets aux Houches pour les effluents des communes de Chamonix, les Houches et Servoz, STEP de Barberine à Vallorcine, pour les effluents de la commune de Vallorcine).

La CCVCMB gère 161 kilomètres de réseaux de collecte et/ou transfert (hors branchements) et 5 postes de relèvement. Le linéaire de réseau public est réparti de la manière suivante :

Répartition du linéaire de canalisations par type et par communes (ml) en 2020		
Commune	Désignation	2020
Chamonix	Linéaire de réseau séparatif hors refoulement (ml)	83 347.8
Les Houches	Linéaire de réseau séparatif hors refoulement (ml)	41 456.2
Servoz	Linéaire de réseau séparatif hors refoulement (ml)	9 067.3
Vallorcine	Linéaire de réseau séparatif hors refoulement (ml)	11 608.1
Chamonix	Linéaire de réseaux unitaire hors refoulement (ml)	9 180.8
Les Houches	Linéaire de réseaux unitaire hors refoulement (ml)	480.5
Vallorcine	Linéaire de réseaux unitaire hors refoulement (ml)	216.3
Chamonix	Linéaire de réseau séparatif en refoulement (ml)	293
Les Houches	Linéaire de réseau séparatif en refoulement (ml)	5 207.8
<b>Linéaire total (ml)</b>		<b>160 862</b>

Inventaire des installations de relevage	
Commune	Site
CHAMONIX	PR_ARGENTIERE
CHAMONIX	PR_LES GAILLANDS
LES HOUCHES	PR_CHAPELLE DU LAC
SERVOZ	PR_CHEMIN DES GLIERES = PR DU LAC (2 surverses)
LES HOUCHES	PR_MARAIS DU LAC CHENALETTE

Les points de rejet au milieu naturel (déversoirs d'orage DO), y compris ceux des bassins d'orage et des postes de relèvement, sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des rejets au milieu naturel			
Commune	Site	Charge (kg DBO5/jour)	Instrumentation pour autosurveillance
CHAMONIX	DO_LE LAVANCHER	Inférieure à 120 kg DBO5/jour	-
CHAMONIX	DO_LE MOULIN	Inférieure à 120 kg DBO5/jour	-
CHAMONIX	DO_LE TOUR	Inférieure à 120 kg DBO5/jour	-
CHAMONIX	DO n° 9 - DO_LES BOSSONS	Supérieure à 600 kg DBO5/jour	Mesure de débit (débitmètre US)
CHAMONIX	DO n° 5 - DO_LES ILES	Supérieure à 600 kg DBO5/jour	Mesure de débit (débitmètre US)
CHAMONIX	DO_LES PECLES	Inférieure à 120 kg DBO5/jour	-
CHAMONIX	DO n° 8 - DO_LES PELERINS	Supérieure à 600 kg DBO5/jour	Mesure de débit (débitmètre US)
CHAMONIX	DO n° 3 - DO_LES VELARS	Supérieure ou égale à 120 kg DBO5/jour et inférieure à 600 kg DBO5/jour	Détection débit (sonde US)
CHAMONIX	DO n° 4 - DO_LIOUTRAZ	Supérieure à 600 kg DBO5/jour	Mesure de débit (débitmètre US)
LES HOUCHES	DO_DU VERNAY	Inférieure à 120 kg DBO5/jour	-
LES HOUCHES	DO_SURVERSE DE L'ANCIEN VESTIAIRE - LE LAC	Inférieure à 120 kg DBO5/jour	Détection débit (sonde US)
LES HOUCHES	DO_SURVERSE DE LA PLACETTE	Inférieure à 120 kg DBO5/jour	-
LES HOUCHES	DO_SURVERSE DES GLIERES	Inférieure à 120 kg DBO5/jour	-
LES HOUCHES	DO n° 10 - DO_DEGRILLEUR_LES GRAVIERES	Supérieure à 600 kg DBO5/jour	Mesure de débit (débitmètre US)
SERVOZ	DO N°11 - Bâche PR du Lac	Supérieure ou égale à 120 kg DBO5/jour et inférieure à 600 kg DBO5/jour	Formule de calcul (hauteur de la lame de déversement)
SERVOZ	DO n° 12 - Transfert PR du Lac	Supérieure ou égale à 120 kg DBO5/jour et inférieure à 600 kg DBO5/jour	Mesure de débit (sonde piezo)

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux de plus de 2 000 EH (> 120 kg DBO<sub>5</sub>/j). Elle consiste :

- A instrumenter les DO de mesures de débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les DO en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 EH (600 kg de DBO<sub>5</sub>/j)
- A estimer les périodes de déversement et les débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 EH (120 kg de DBO<sub>5</sub>/j)

Tous les points de déversements au milieu naturel dont la charge est supérieure à 120 kg de DBO<sub>5</sub>/j (2 000 EH), sont équipés.

Les dispositifs fonctionnent de manière satisfaisante et sont conformes aux normes et préconisations de l'Agence de l'Eau.

## 2. INTERVENTIONS 2020

### 2.1 TRAVAUX

Les travaux réalisés en 2020 sont présentés ci-dessous :

Nature des travaux (extension /renouvellement/dévoisement)	Adresse	Commune	Linéaire concerné
Extension	Chemin des Meytans	Chamonix	47 ml
Dévoisement	Route des Gens	Les Houches	48 ml
Renouvellement	Traversée Eaux Noires	Vallorcine	15 ml
Renouvellement	Chemin du Cry	Chamonix	22 ml
Renouvellement	Route de Lausenaz - Les Houches	Les Houches	260 ml
Renouvellement	Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route de l'Essert T0	Servoz	200 ml
-	Réhabilitation biofiltres (4 sur 6)	STEP des Trabets	-
-	Mise en place autosurveillance	STEP de Barberine	-

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées (pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements) est de **0.24%** (0.25% en 2019).

Nombre de réponses aux DT et aux DICT		
Type de réponses	2019	2020
DICT	353	212
DT	182	225
DT / DICT conjointe	259	252
<b>Total</b>	<b>794</b>	<b>689</b>

### 2.2 ENTRETIEN

Les opérations d'entretien réalisées en 2020 sont présentées dans le tableau suivant.

Interventions sur le réseau		
Type d'interventions	2019	2020
Nombre de contrôle de raccordement pour vente	31	47
Nombre de contrôles de raccordement hors vente	25	53
Nombre d'enquêtes sur branchement	11	6
<b>Total enquêtes et contrôles de branchements</b>	<b>67</b>	<b>106</b>
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	1 435	2 817

<b>Total ITV (ml)</b>	1 435	2 817
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	10 429	14 104
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	580	130
<b>Total curage (ml)</b>	<b>11 009</b>	<b>14 234</b>
Désobstructions sur branchements	0	1
Désobstructions sur réseau	12	12
<b>Total désobstructions</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
Nombre de branchement réparés	4	0
Nombre de canalisations réparées	1	6
Nombre d'ouvrages réparés	2	0
Nombre d'ouvrages modifiés ou scellés	20	0
<b>Total réparations</b>	<b>27</b>	<b>6</b>

<b>Interventions sur les déversoirs d'orage et postes de refoulement</b>	
<b>Libellé du site</b>	<b>Nombre de curage 2020</b>
DO_LE MOULIN	2
PR ARGENTIERE	3
PR LES GAILLANDS	3
PR LA CHAPELLE DU LAC	3
PR_CHEMIN DES GLIERES = PR DU LAC	13
PR MARAIS DU LAC CHENALETTE	3
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>

Tous les sous-produits issus du nettoyage de ces ouvrages ont été traités en centre spécialisé.

<b>Quantités et destinations des sous-produits évacués</b>			
<b>Sous-produits évacués</b>	<b>Unité</b>	<b>Destination finale</b>	<b>2020</b>
Matières de curage	Tonne	Excoffier Bonneville	14.2
Graisses	Tonne	-	-

## 2.3 BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

### Volumes annuels par DO :

Nom du déversoir	Commune	Nb de jours de déversement	Volume annuel déversé (m <sup>3</sup> )	% Déversé/Collecté
DO n° 3 - Les Vélars	Chamonix	1	4	0.00%
DO n° 4 - Les Lioutraz	Chamonix	3	391	0.01%
DO n° 5 - Les Îles	Chamonix	0	0	0.00%
DO n° 8 - Les Pèlerins	Chamonix	8	934	0.02%
DO n° 9 - Les Bossons	Chamonix	51	4 170	0.10%
DO n° 10 - Les Gravières	Les Houches	37	16 878	0.42%
DO n° 11 - Bâche PR du Lac	Servoz	0	0	0.00%
DO n° 12 - Transfert PR du Lac	Servoz	12	2 199	0.05%
<b>Totaux</b>		<b>54</b>	<b>24 576</b>	<b>0.61%</b>

Les volumes déversés restent faibles au regard du volume arrivant sur le système de traitement 4 037 102 m<sup>3</sup>. L'ensemble des volumes déversés par tout temps représente moins de 1% du volume arrivant au système de traitement.

Les tableaux qui suivent reprennent l'ensemble des déversements sans exclure les évènements exceptionnels.

### Déversement de temps de pluie :

Répartition des déversements	Déversements de temps de pluie						
	Nombre de jours	Volume (m <sup>3</sup> )	DBO5 (kg)	MES (kg)	DCO (kg)	NTK (kg)	Pt (kg)
DO n° 3 - Les Vélars	1	4	NC	NC	NC	NC	NC
DO n° 4 - Les Lioutraz	3	391	61	67	131	15	2
DO n° 5 - Les Îles	0	0	0	0	0	0	0
DO n° 8 - Les Pèlerins	8	934	145	160	313	35	4
DO n° 9 - Les Bossons	49	3 964	615	680	1 329	148	17
DO n° 10 - Les Gravières	35	16 030	2 486	2 751	5 374	598	69
DO n° 11 - Bâche PR du Lac	0	0	NC	NC	NC	NC	NC
DO n° 12 - Transfert PR du Lac	12	2 199	NC	NC	NC	NC	NC
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>23 521</b>	<b>3 306</b>	<b>3 659</b>	<b>7 148</b>	<b>795</b>	<b>92</b>

Les DO les plus sensibles aux temps de pluie sont celui des Bossons (n°9) et celui des Gravières (n°10). Les débits sur ces tronçons sont importants, car la très grande majorité des volumes d'eau collectés par le réseau de Chamonix converge sur ces déversoirs.

Les fortes pluies du mois de février (notamment celle du 02/02/2020 de 50 mm) ont conduit à des déversements importants et plus particulièrement sur le DO des Gravières avec plus de 9 000 m<sup>3</sup> déversés les 2 et 3/02/2020 ce qui représente environ 35% du volume total déversé sur l'année sur l'ensemble des DO. Les volumes cumulés sur le mois de février représentent 50% des volumes déversés dans l'année.

## Déversement temps sec :

Répartition des déversements	Déversements de temps sec						
	Nombre de jours	Volume (m <sup>3</sup> )	DBO5 (kg)	MES (kg)	DCO (kg)	NTK (kg)	Pt (kg)
DO n° 3 - Les Vélars	0	0	NC	NC	NC	NC	NC
DO n° 4 - Les Lioutraz	0	0	0	0	0	0	0
DO n° 5 - Les Îles	0	0	0	0	0	0	0
DO n° 8 - Les Pèlerins	0	0	0	0	0	0	0
DO n° 9 - Les Bossons	2	207	32	35	69	8	1
DO n° 10 - Les Gravières	2	848	132	146	284	32	4
DO n° 11 - Bâche PR du Lac	0	0	NC	NC	NC	NC	NC
DO n° 12 - Transfert PR du Lac	0	0	NC	NC	NC	NC	NC
<b>Totaux</b>	<b>2</b>	<b>1 055</b>	<b>164</b>	<b>181</b>	<b>354</b>	<b>39</b>	<b>5</b>

Les déversements temps sec sont la conséquence de ressuyages suite à des précipitations. Sur les 2 DO concernés, les 2 déversements de temps sec se sont produits les 14/02 et 13/03. Le déversement du 14/02 fait suite à des précipitations de 18 mm la veille. Le déversement du 13/03 fait suite à des précipitations de 24 mm la veille.

## Evolution des volumes déversés :

	2017	2018	2019	2020
<b>Pluie (mm)</b>		<b>1 236</b>	<b>1 225</b>	<b>1 150</b>
DO n° 3 - Les Vélars		109	592	4
DO n° 4 - Les Lioutraz		44	99	391
DO n° 5 - Les Îles		576	184	0
DO n° 8 - Les Pèlerins		3 948	1 526	934
DO n° 9 - Les Bossons		73 538	16 620	4 170
DO n° 10 - Les Gravières		32 699	11 404	16 878
DO n° 11 - Bâche PR du Lac		0	0	0
DO n° 12 - Transfert PR du Lac		8 415	1 473	2 199
<b>Volumes Totaux</b>		<b>119 329</b>	<b>31 898</b>	<b>24 576</b>

## **3. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE**

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Chamonix	2015	2015	2015	En cours	Dans le cadre de la révision du PLU et de l'élaboration des annexes sanitaires
Les Houches	-	2009	2017	2017	2017
Servoz	-	-	2007	En cours	2009 Révision du PLU et de l'élaboration des annexes sanitaires en cours

Vallorcine	2019	2019	2019	2019	2019
------------	------	------	------	------	------

Les communes des Houches et Chamonix ont réalisé une étude diagnostic des réseaux d'eaux usées en 2009 et 2015. La commune de Vallorcine en 2019.

La régie d'assainissement a pour projet de réaliser un schéma directeur d'assainissement intercommunal pour Servoz, les Houches et Chamonix. Un diagnostic des réseaux sera intégré au schéma directeur intercommunal avec des préconisations pour la mise en place du diagnostic permanent.

## CHAPITRE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les constructions projetées dans les zones non desservies par le réseau public d'eaux usées doivent être équipées d'un assainissement individuel dans la mesure où les caractéristiques du terrain le permettent (superficie de la parcelle, perméabilité du sol, pente, etc...).

La CCVCMB effectue le contrôle technique des installations d'assainissement non collectif.

Les modalités de ce contrôle sont précisées par les arrêtés du 07 septembre 2009 et du 27 avril 2012, et comprennent les éléments suivants :

Pour les nouvelles constructions : chaque demande d'urbanisme établie dans une commune adhérente est transmise à la CCVCMB. Elle étudie cette demande, et donne son avis, selon la législation et l'aptitude des sols, sur le dispositif d'assainissement proposé par le demandeur. Le contrôle de la bonne exécution des travaux est effectué avant remblaiement des ouvrages.

Pour les anciennes constructions : un bilan des dispositifs en place est établi progressivement. Leur nombre est d'environ 271 sur le territoire de la CCVCMB, soit environ 2.5% des abonnés. Un contrôle de fonctionnement est également effectué. La collectivité s'oblige d'autre part à conseiller les usagés dont le dispositif ne fonctionne pas correctement, afin d'améliorer le rendement épuratoire de l'installation.

En 2020, le nombre d'installations recensées est de **271**.

	Nombre d'installations
CHAMONIX	2
LES HOUCHES	179
SERVOZ	48
VALLORCINE	42
TOTAL	271

Sur l'année 2020, ont été réalisés :

Contrôle étude conception installation neuve	Contrôle réalisation installation neuve	Contrôle vente ANC Non conforme	Contrôle vente ANC Non conforme raccordable
1	1	4	4

## CHAPITRE IV : LES UNITÉS DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES

Le service gère deux stations de traitement des eaux usées qui assurent le traitement des eaux usées du territoire de la CCVCMB :

- La station d'épuration de Chamonix/Les Houches/Servoz - Les Trabets (Code Sandre de la station : 060974143002) mise en service le 31/12/2004 de type Biofiltres et d'une capacité de 65 000 EH (débit référence = débit nominal de la station = 16 700 m<sup>3</sup>/j)

Compte-tenu des exigences réglementaires nationales et des prescriptions du Service de Police de l'Eau, les rejets de la STEP des Trabets doivent respecter le tableau suivant :

Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	ET OU	Rendement minimum à atteindre (%)	Nombre de dépassements autorisés	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	25 (moyenne journalière)	ou	87	9	50
DCO	90 (moyenne journalière)	ou	83	9	250
MES	30 (moyenne journalière)	ou	90	9	85
NH4*	10,70 (moyenne journalière)	ou	83	3	/
PT	1,80 (moyenne annuelle)	ou	85	3	/

- La station d'épuration de Vallorcine (Code Sandre de la station : 060974290001) mise en service le 31/12/1985 de type boue activée aération prolongée (très faible charge) et d'une capacité de 1 000 EH (requalifiée > 2 000 EH en 2020 par la DDT).

Le débit de référence est celui figurant dans l'autorisation de rejet de la station :

- Débit référence = 614 m<sup>3</sup>/j

Le débit nominal constructeur de la station .

- Débit constructeur = 170 m<sup>3</sup>/j

Compte-tenu des exigences réglementaires nationales et des prescriptions du Service de Police de l'Eau, les rejets de la STEP de Barberine doivent respecter le tableau suivant :

Conformité à l'arrêté du 21 juillet 2015 :

Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	ET OU	Rendement minimum à atteindre (%)	Nombre de dépassements autorisés	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	25 (moyenne journalière)	ou	80	9	50
DCO	125 (moyenne journalière)	ou	75	9	250
MES	35 (moyenne journalière)	ou	90	9	85

Conformité locale à l'arrêté préfectoral n°2013268-0034 du 25/09/2013 :

Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	ET OU	Rendement minimum à atteindre (%)
DBO5	35 (moyenne journalière)	et	60
DCO	-	-	60
MES	-	-	50
PT	-	-	95

La réglementation applicable sur la STEP de Barberine est sur la base des prescriptions les plus restrictives retenues entre celles de l'arrêté ministériel du 21/07/2015 et celles de l'arrêté préfectoral n°2013268-0034 du 25 septembre 2013 (prescriptions particulières).

## 1. LES VOLUMES RECUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT

Volumes reçus en entrée de STEP			
TOTAL STEP	2019	2020	N/N-1 (%)
Les Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m3)	4 200 303	4 183 973	-0.4%
Les Volumes déversés en tête de station (en m3)	6 815	32 942	383.4%
Les Volumes bypassés (en m3)	13 021	5 336	-59%

### STEP des Trabets :

Volumes reçus en entrée de STEP			
STEP DES TRABETS	2019	2020	N/N-1 (%)
Les Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m3) A3	4 041 462	4 037 102	-0.1%
Les Volumes déversés en tête de station (en m3) A2	113	458	305.3%
Les Volumes bypassés (en m3) A5	13 021	5 336	-59%
Les Volumes traités (en m3)	3 933 943	3 907 888	-0.7%

Le volume reçu (A2+A3) par le système de traitement a été de 4 037 560 m<sup>3</sup> dont la part rejetée directement au milieu naturel (A2) est négligeable et la part partiellement traitée avant rejet au milieu naturel (A5) est de 0.1%, ce qui est très faible (A2+A5 < 5% volume reçu).

Les déversements A2 et A5 ont tous eu lieu en temps de pluie ou ressuyage avec un incident le 26/02 qui correspond à une coupure d'électricité sur la vallée de Chamonix et à la suite de laquelle la remise en service de l'usine a pris quelques heures.

Taux de charge hydraulique		
STEP des Trabets		% nominal
Débit moyen (A2+A3)	11 032 m <sup>3</sup> /j	66%
Débit au percentile 95 (A2+A3)	16 826 m <sup>3</sup> /j	101%
Nbr jours où (A2+A3) > Nominal	20 j	5.5% du temps

Le débit moyen A2+A3 (assimilable au temps sec) reçu à la station est de 11 032 m<sup>3</sup> soit 66% de sa capacité hydraulique nominale. La capacité hydraulique de la station a été dépassée 20 jours soit 5.5% du temps.

En 2020, le percentile 95 du débit entrée (A2+A3), assimilable au débit temps de pluie hors évènement exceptionnel, atteint 16 826 m<sup>3</sup> soit 101% de la capacité nominale.

La station d'épuration des Trabets étant soumise aux variations de saisons touristiques, il est intéressant de faire cette même analyse en distinguant les périodes de haute-saison (fin décembre à fin mars et juillet-août) des périodes de basse-saison.

Taux de charge hydraulique Haute Saison		
STEP des Trabets	% nominal	
Débit moyen (A2+A3)	12 679 m <sup>3</sup> /j	76%
Débit au percentile 95 (A2+A3)	18 897 m <sup>3</sup> /j	113%
Nbr jours où (A2+A3) > Nominal	16 j	4.4% du temps

Ainsi, le percentile 95 du débit entrée (A2+A3) en haute-saison atteint 18 897 m<sup>3</sup> soit 113% de la capacité nominale pour un débit moyen de haute-saison de 12 680 m<sup>3</sup>.

Taux de charge hydraulique Basse Saison		
STEP des Trabets	% nominal	
Débit moyen (A2+A3)	9 679 m <sup>3</sup> /j	58%
Débit au percentile 95 (A2+A3)	14 522 m <sup>3</sup> /j	87%
Nbr jours où (A2+A3) > Nominal	4 j	1.1% du temps

Le percentile 95 du débit entrée (A2+A3) en basse-saison atteint quant à lui 14 522 m<sup>3</sup> soit 87% de la capacité nominale pour un débit moyen de basse-saison de 9 679 m<sup>3</sup>.

Ces surcharges hydrauliques liées notamment à la présence d'eaux claires parasites ont entraîné 6 jours de déversement en tête de station A2 durant 3 épisodes de précipitation. Le volume déversé en tête de station A2 n'a représenté que 458 m<sup>3</sup> sur l'année.

Répartition des Déversements A2					
STEP des Trabets	Total A2	dont A2 en temps sec (0 mm à J)	dont A2 en dessous du débit de référence	dont A2 pour H pluie > 10 mm/j	dont A2 pour H pluie > 20 mm/j
Nbr jours dév	6	0	6	3	2
Volume (m3)	458 0.0% Vol A2+A3	0 0% Vol A2	458 100% Vol A2	190 41% Vol A2	125 27% Vol A2

**La station d'épuration atteint sa pleine capacité hydraulique durant les périodes de haute-saison et conserve une marge confortable en basse-saison.**

### STEP de Barberine :

Volumes reçus en entrée de STEP			
STEP DE BARBERINE	2019	2020	N/N-1 (%)
Les Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m3) A3	158 841	146 871	-7.5%
Les Volumes déversés en tête de station (en m3) A2	6 702	32 484	384.7%
Les Volumes bypassés (en m3)	0	0	0%
Les Volumes traités (en m3)	158 841	146 871	-7.5%

Le volume reçu (A2+A3) par le système de traitement a été de 179 355 m<sup>3</sup> dont 18% ont été rejetés directement au milieu naturel (A2).

Comparativement à 2019 ou 165 543 m<sup>3</sup> ont été reçus par le système de traitement dont 4% rejeté directement au milieu naturel, il y a beaucoup plus de déversements en 2020 qu'en 2019 pour plusieurs raisons :

- une arrivée importante d'eau claires parasites
- le débit d'entrée a été volontairement limité pour éviter une dégradation de la qualité du rejet (départ de boue) car la structure des ouvrages n'est pas adaptée (le clarificateur n'est pas dimensionné pour recevoir cette surcharge hydraulique pouvant entraîner des départs de boues)

Taux de charge hydraulique									
STEP de Barberine		% constructeur	% référence	Haute - saison	% constructeur	% référence	Basse saison	% constructeur	% référence
Débit moyen (A2+A3)	490 m <sup>3</sup> /j	288%	80%	605	356%	99%	396	233%	64%
Débit au percentile 95 (A2+A3)	1 084 m <sup>3</sup> /j	637%	177%	1 264	744%	206%	549	323%	89%
Nbr jours où (A2+A3) > Constructeur 170 m <sup>3</sup> /j	361 j	98.6% du temps	0.3% du temps	165	45.1% du temps	0.1% du temps	196	53.6% du temps	53.6% du temps
Nbr jours où (A2+A3) > Référence 614 m <sup>3</sup> /j	58 j	15.9% du temps	0.0% du temps	48	13.1% du temps	0.0% du temps	10	2.7% du temps	2.7% du temps

Le débit moyen A2+A3 (assimilable au temps sec) reçu à la station est de 490 m<sup>3</sup>/j soit 288 % de sa capacité hydraulique nominale constructeur. La capacité hydraulique nominale constructeur a été dépassée pendant 98.6% du temps.

En 2020, le percentile 95 du débit entrant (A2+A3), assimilable au débit temps de pluie hors événement exceptionnel, atteint 1 084 m<sup>3</sup>/j (616 m<sup>3</sup>/j en 2019) soit 637 % de la capacité nominale constructeur.

Ces surcharges hydrauliques liées notamment à la présence d'eaux claires parasites ont entraîné des déversements en tête A2 sur 131 jours.

La quasi-totalité des volumes déversés en A2 ont eu lieu lors d'événements pluvieux importants soit :

- 25% des volumes A2 lors d'une pluie > 10 mm/j
- 14% des volumes A2 lors d'une pluie > 20 mm/j

Répartition des déversements A2					
STEP de Barberine	Total A2	dont A2 en temps sec (0 mm à J)	dont A2 en dessous du Qréf	dont A2 pour H pluie > 10 mm/j	dont A2 pour H pluie > 20 mm/j
Nbr jours dév	131	55	130	34	20
Volume (m <sup>3</sup> )	32 484	15 576	2 131	8 063	4 602
	18.1% Vol A2+A3	48% Vol A2	7% Vol A2	25% Vol A2	14% Vol A2

Le nombre de déversement 130 jours en-dessous du débit de référence est élevé car le dimensionnement des ouvrages (clarificateur) n'est pas en mesure d'accepter le volume de référence (614 m<sup>3</sup>/j) sans générer une dégradation de qualité du rejet (départ de boue), les eaux brutes étant essentiellement composées d'eaux claires parasites.

Les déversements générés au point A2 en temps sec 55 jours sont principalement dus à un ressuyage du réseau.

## 2. LES CHARGES ENTRANTES

### STEP des Trabets :

Charges en entrée de STEP			
STEP DES TRABETS	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	1 785.1	1 646.1	-7.8%
DCO	3 848.1	3 362.6	-12.6%
MES	2 023	1 712.4	-15.3%
NH4	400.4	334.2	-16.6%
PT	50.1	47.9	-4.4%

Nous constatons une baisse des charges entre -10% et -15% selon les paramètres due essentiellement à la situation sanitaire qui a entraîné une baisse des activités touristiques et donc de la population sur le secteur.

La capacité de la station peut être ponctuellement atteinte mais cela est peu fréquent et l'impact sur la qualité du traitement est également ponctuel et sans conséquence significative et durable. La capacité de l'usine est en adéquation avec la pollution entrante avec une marge confortable en période de basse-saison.

La pollution DBO5 reçue par la station est, en moyenne de 1 646 kg/j soit 42% de sa capacité nominale.

### STEP de Barberine :

Charges en entrée de STEP			
STEP DE BARBERINE	2019	2020	N/N-1 (%)
DBO5	63.9	39	-39%
DCO	128.3	85.3	-33.5%
MES	66.1	54.6	-17.5%
PT	1.4	1.2	-10.2%

La pollution DBO5 reçue par la station est en moyenne de 40 kg/j soit 58 % de sa capacité nominale.

Toutefois, la capacité nominale en DBO5 a été dépassée 1 fois avec un maximum à 83 kg DBO5/j (bilan du 11/08/2020) soit 123% du nominal.

## 3. LES RENDEMENTS EPURATOIRES

### STEP des Trabets :

Les flux, concentrations et rendements évalués dans ce paragraphe se rapprochent du calcul réglementaire à savoir :

- Les volumes Entrée et les volumes Sortie sont limités à hauteur du débit de référence,
- Les évènements considérés HCNF (hors condition normale de fonctionnement) ne sont pas retenus dans les calculs (ex : évènements exceptionnels déclarés, température < température de référence pour l'azote)

STEP DES TRABETS		Moyenne annuelle				Nombre d'analyses						Conformité
Para mètre	Unité	Flux Entrée (kg/j)	Conc. Sortie	Flux Sortie (kg/j)	Rdt (%)	A réaliser	Réalisées	Retenues	En dépass.	Dépass. tolérés	Rédhib.	
DBO5	mg(O2)/L	1646	6.26	71.5	96%	104	99	99	0	9	0	OUI
DCO	mg(O2)/L	3362	22.4	266	92%	104	108	108	0	9	0	OUI
MES	mg/L	1712	8.34	96.4	94%	104	108	108	0	9	0	OUI
NH4	mg(NH4)/L	334	2.53	15.3	95%	24	31	31	2	4	0	OUI
Pt	mg(P)/L	47.8	1.21	13.5	71%	24	22	22	0	3	0	OUI

Quelques dépassements en rendement sur la DCO et les MES mais les concentrations restent inférieures à la limite fixée donc le rejet reste conforme sur ces paramètres.

Concernant l'azote, on note 2 dépassements qui sont liés à de faibles températures de l'effluent (< 12°C) non propices à l'activité des bactéries nitrifiantes.

### STEP de Barberine :

STEP DE BARBERINES		Moyenne annuelle				Nombre d'analyses						Conformité
Para mètre	Unité	Flux Entrée (kg/j)	Conc. Sortie	Flux Sortie (kg/j)	Rdt (%)	A réaliser	Réalisées	Retenues	En dépass.	Dépass. tolérés	Rédhib.	
DBO5	mg(O2)/L	38.8	8.92627	3.5467	91%	12	12	12	0	2	0	OUI
DCO	mg(O2)/L	85	33.9	13.4	84%	12	12	12	0	2	0	OUI
MES	mg/L	54.3	17	6.78187	87%	12	12	12	0	2	0	OUI
Pt	mg(P)/L	1.23012	0.6494	0.25801	79%	4	12	12	11	2	0	<b>NON</b>

La réglementation applicable sur la STEP de Barberine est sur la base des prescriptions les plus restrictives retenues entre celles de l'arrêté ministériel du 21/07/2015 et celles de l'arrêté préfectoral n°2013268-0034 du 25 septembre 2013 (prescriptions particulières).

La qualité requise pour le paramètre PT n'est assujettie qu'à la satisfaction d'un rendement minimal de 95%, ce qui pose d'importantes difficultés en présence d'eaux claires parasites permanentes.

Pour l'année 2020, nous constatons des dépassements uniquement sur le paramètre Phosphore PT (11 sur 12 bilans réalisés) qui s'expliquent par :

- Exigence élevée, basée uniquement sur le critère du rendement fixé à 95%
- Une faible charge reçue en entrée du fait de la part importante des eaux claires parasites

En dehors du bilan du 11 août (marqué par des charges hors capacité), les concentrations moyennes journalières en PT sont toutes inférieures à 0,9 mg/l.

## **4. LES APPORTS EXTERIEURS**

STEP DES TRABETS	Nature	2019	2020
Apports extérieurs en matières de vidange	Volume (m <sup>3</sup> )	254	217
Apport extérieur boue	MS boues (kg)	7 467	8 163
Apport extérieur boue	Production (m <sup>3</sup> /an)	330	420

## 5. LES BOUES

Boues produites et évacuées				
STEP DES TRABETS	Filière	2019	2020	N/N-1 (%)
Boues produites : MS boues (T)		963.2	856.6	-11.1%
Boues produites : Production (m³/an)		25 990.5	22 846.1	-12.1%
Boues produites : Siccité moyenne (%)		2.3	2	-13.2%
Boues évacuées après traitement : Masse boue (kg)	Compostage produit	37 000	0	-100%
Boues évacuées après traitement : Masse boue (kg)	Incineration	2 306 920	1 909 540	-17.2%
Boues évacuées après traitement : MS boue (kg)	Compostage produit	11 347.46	0	-100%
Boues évacuées après traitement : MS boue (kg)	Incineration	732 365.15	565 966.21	-22.7%

Boues produites et évacuées				
STEP DE BARBERINE	Filière	2019	2020	N/N-1 (%)
Boues produites : MS boues (T)		7.5	8.2	9.6%
Boues produites : Production (m³/an)		330	420	27.3%
Boues produites : Siccité moyenne (%)		2.3	2	-13.2%
Boues évacuées après traitement : MS boues (kg)	STEP des Trabets	7 467	8 183	9.6%
Boues évacuées après traitement : Production (m³/an)	STEP des Trabets	330	420	27.3%

Evolution de la quantité annuelle de boues produite (STEP Trabets)		
Année	Tonnes de MS Produites	Tonnes de MS Evacuées
2016	728	668
2017	687	645
2018	838	717
2019	963	744
2020	857	566

L'écart plus important qu'à la normale en 2020 entre les boues produites et les boues évacuées s'explique par un dysfonctionnement de l'unité de déshydratation qui a nécessité des réglages afin d'améliorer les concentrés. Cela a entraîné des retours en tête de mauvaise qualité, surestimant de fait la quantité de boues produites.

## 6. LES SOUS PRODUITS EVACUES

STEP DES TRABETS	Nature	Filière	2019	2020	N/N-1 (%)
Sable produit	Poids (kg)	Incineration	45 523.78	45 900	0.8%
Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Incineration	44 480	53 520	20.3%

Huiles/grasses évacuées sans traitement	Poids (kg)	Incinération	69 820	66 840	-4.3%
---	------------	--------------	--------	--------	-------

## 7. LES APPORTS EXTERIEURS

STEP DES TRABETS	Nature	2019	2020
Apports extérieurs en matières de vidange	Volume (m <sup>3</sup> )	254	217
Apport extérieur boues	MS boues (kg)	7 467	8 183
Apport extérieur boues	Production (m <sup>3</sup> /an)	330	420

## 8. SUIVI DU MILIEU RECEPTEUR

L'objectif de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, est d'atteindre le bon état des masses d'eau à l'horizon 2015, voire 2021 ou 2027.

Les stations d'épuration contrôlent leurs rejets par un dispositif d'autosurveillance obligatoire.

Un suivi du milieu récepteur est imposé dans l'arrêté préfectoral qui autorise l'exploitation de la STEP.

### STEP des Trabets :

La station d'épuration des Trabets rejette ses eaux traitées dans l'Arve.

Le suivi du milieu récepteur est réalisé par le laboratoire LAEPS avec des prélèvements sur 24h en 3 points, 2 points amont et 1 point en aval de la station d'épuration :

- 1- Amont station d'épuration : Amont barrage hydro-électrique et gravière.
- 2- Amont station d'épuration : Aval barrage hydro-électrique.
- 3- Aval station d'épuration : avant le pont menant à la déchetterie.

La synthèse des 2 campagnes est présentée dans les 2 tableaux ci-dessous :

### Campagne du 4 au 5 février 2020 :

Pluie de 50.3 mm le 01/02, de 6.35 mm le 03/02 et de 4.8 mm le 04/02

Paramètres	Amont rejet station Amont barrage	Amont rejet station Aval barrage	Rejet de la station	Aval rejet station Pont déchetterie
Température	3.3	3.4	7.4	4.2
DBO5 mg/l	0.9	1.8	6	2.8
DCO mg/l	<10	<10	22	<10
MES mg/l	19	43	4	17
N-NH4 mg/L	0.055	0.078	1.87	0.36
Pt mg/l	0.094	0.113	1.06	0.169
<b>Classe d'état globale</b>	<b>BON</b>	<b>BON</b>		<b>BON</b>

### Campagne du 3 au 4 juillet 2020 :

Pluie de 16.35 mm le 01/07 et 1.3 mm le 02/07/20

Paramètres	Amont rejet station Amont barrage	Amont rejet station Aval barrage	Rejet de la station	Aval rejet station Pont déchetterie
Température	4.8	8.5	12.7	7.1

DBO5 mg/l	0.8	0.6	6	0.8
DCO mg/l	<10	<10	17	<10
MES mg/l	498	97	11	179
N-NH4 mg/L	<0.01	<0.01	<0.5	0.10
Pt mg/l	0.106	0.151	0.5	0.139
<b>Classe d'état globale</b>	<b>BON</b>	<b>BON</b>		<b>BON</b>

Les concentrations en amont et en aval du point de rejet sont sensiblement identiques. Nous pouvons constater une augmentation modérée de l'ammonium entre l'amont et l'aval du point de rejet mais celle-ci est peu impactante sur le milieu car faible et en dessous de la limite du bon état du milieu sur ce paramètre.

### STEP de Barberine :

La station d'épuration de Barberine rejette ses eaux traitées dans l'Eau Noire.

La synthèse des 2 campagnes est présentée dans les 2 tableaux ci-dessous :

#### Campagne du 17 au 18 janvier 2020 :

Paramètres	Eau Noire Amont rejet station	Eau Noire Aval rejet station
Température	3.3	3.1
Teneur en oxygène dissous mg O2/l	11.68	11.76
Saturation en oxygène %	99.8	100.3
pH	7.75	7.7
DBO5 mg/l	0.7	1.8
Ammonium (NH4) mg NH4/l	<0.010	0.021
Pt mg/l	0.050	0.051
Conductivité µS/cm	90	91
MES mg/l	<4	<4
DCO mg/l	<10	<10
Azote Kjeldahl 5NTK) mg/l	<0.50	0.57
<b>Classe d'état globale</b>	<b>TRES BON</b>	<b>TRES BON</b>

#### Campagne du 8 au 9 juin 2020 :

Paramètres	Eau Noire Amont rejet station	Eau Noire Aval rejet station
Température	6.5	6.6
Teneur en oxygène dissous mg O2/l	11.04	11.00
Saturation en oxygène %	103	102.7
pH	8	7.9
DBO5 mg/l	1.1	<0.5
Ammonium (NH4) mg NH4/l	0.32	<0.010

Nitrites (NO <sub>2</sub> ) mg/l	0.0188	0.0118
Nitrates (NO <sub>3</sub> ) mg/l	0.8	0.81
Pt mg/l	0.101	0.055
Conductivité µS/cm	61.6	62.8
MES mg/l	13	12
DCO mg/l	<10	<10
Azote Kjeldahl 5NTK) mg/l	<0.50	<0.50
<b>Classe d'état globale</b>	<b>BON</b>	<b>TRES BON</b>

Pour les deux campagnes de mesure, le bon état écologique est atteint en amont comme en aval du rejet de la STEP. La conductivité est normalement faible sur ce type de cours d'eau et ne peut donc être considérée comme un paramètre déclassant.

# CHAPITRE V : INDICATEURS FINANCIERS

## 1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 sont ceux fixés par délibérations du 25 juin 2019.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 sont ceux fixés par délibérations du 25 juin 2019.

Compte tenu du contexte sanitaire, les tarifs n'ont pas changé entre 2019 et 2020.

Tarifs appliqués sur les 4 communes de la CCVCMB	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>		
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>		
Abonnement <sup>(1)</sup>	99 €	99 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>		
Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 110 m <sup>3</sup>	0,42 €/m <sup>3</sup>	0,42 €/m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 110 m <sup>3</sup>	2,1 €/m <sup>3</sup>	2,1 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

## 2. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	99,00	99,00	0%
Part proportionnelle	67,20	67,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	166,20	166,20	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0%
TVA	18,42	18,42	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	37,42	37,42	0%
<b>Total</b>	<b>203,62</b>	<b>203,62</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,69</b>	<b>1,69</b>	<b>0%</b>

La période de facturation est annuelle du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet et deux factures sont émises sur la période :

- une facture d'acompte au mois d'avril (consommation estimée),
- une facture de solde au mois d'août (consommation réelle avec relève des compteurs).

### 3. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les tarifs de la PFAC pour l'année 2020 restent inchangés par rapport à 2019 (délibération du 25 juin 2019).

### 4. TARIFS ANNEXES

Les tarifs annexes (contrôles de branchements, contrôles installations d'assainissement non-collectif) pour l'année 2020 restent inchangés par rapport à 2019 (délibération du 25 juin 2019).

### 5. RECETTES

Les volumes facturés durant l'exercice 2020 sont de **1 566 379 m<sup>3</sup>** (1 788 139 m<sup>3</sup> sur l'exercice 2019 soit une baisse de 12.4% en 2020 par rapport à 2019).

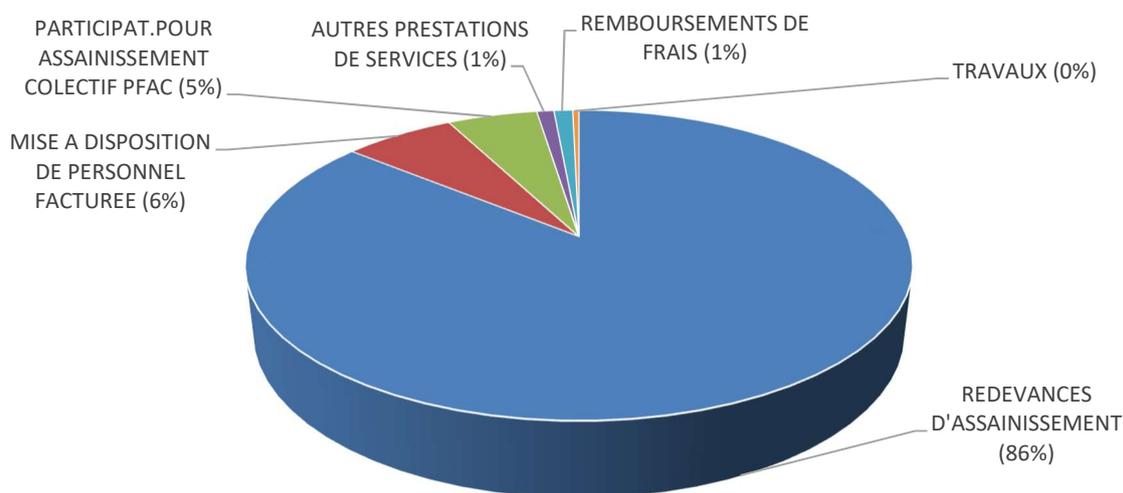
Recettes de la collectivité :

	Exercice 2019 en € TTC			Exercice 2020 en € TTC		
	Facturés	Encaissés	Taux impayés	Facturés	Encaissés	Taux impayés
<b>Recettes de facturation RAVCMB (70611)</b>	4 201 272.96	3 807 294.24	9.2%	3 892 971.24€	3 689 372.32€	5.23%
<b>Autres recettes RAVCMB (travaux, PFAC...)</b>						
<i>Boues et matières de vidanges (7068)</i>	32 120.97	31 266.82	2.6%	47 318.61€	45 598.8€	3.63%
<i>Travaux (704)</i>	12 937.05	11 417.85	11.7%	17 151.72€	15 796.84€	7.90%
<i>PFAC (70613)</i>	299 273.38	267 693.64	10.5%	214 823.20€	170 222.20€	20.76%
<b>Total des recettes</b>	<b>4 545 604.36€</b>	<b>4 117 672.15€</b>	<b>9.3%</b>	<b>4 172 741.54€</b>	<b>3 920 990.16€</b>	<b>6.03%</b>

### 6. EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	Evol. 19/20
Atténuation de charges 013	444	0	-100%
Produits des services 70	4 235 097	4 130 041	-2%
Dotations, Subventions et Participations 74	168 180	141 021	-16%
Autres produits de gestion courante 75	169	194	15%
Produits exceptionnels 77	55	0	-100%
<b>Total des Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 403 944</b>	<b>4 271 257</b>	<b>-3%</b>

Les principales recettes de fonctionnement proviennent des tarifs de collecte et de traitement des eaux usées et de la participation au financement de l'assainissement collectif. Les tarifs assainissement n'ont pas évolués de la période 2019 à 2020. Les volumes facturés sont à la baisse, 1 788 139 m<sup>3</sup> en 2019 à 1 566 379 m<sup>3</sup> en 2020 (-1%) expliquant la baisse de recettes par rapport à l'exercice précédent.



### Ventilation des produits du service : 4 130 K€

Au chapitre 74 on trouve l'aide à la performance épuratoire pour 141 K€ contre 160 K€ en 2019 et la subvention pour le poste Arve Pure pour 8 K€.

Liste et montants financiers des travaux réalisés en 2020 :

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	Evol. 19/20
Total des dépenses d'équipement	324 836	847 121	161%
Remboursement capital emprunts 16	364 241	361 369	-1%
Autres immobilisations financières 27	0	0	
Opération d'investissement sous mandat 458	684 000	485 893	-29%
<b>Total des Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 373 077</b>	<b>1 694 383</b>	<b>23%</b>

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	Evol 19/20
Subvention d'investissement 13	42 099	91 601	118%
Emprunts 16	0	0	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	0	484 496	nc
Immobilisations 23	0	0	
Autres immobilisations financières 27	0	0	
Opération d'investissement sous mandat 458	666 685	63 431	-90%
<b>Total des Recettes réelles d'investissement</b>	<b>708 784</b>	<b>639 528</b>	<b>-10%</b>

Récapitulatif des investissements :

Opération 7001 : Equipements, mobilier, informatique et petits travaux non ventilables	56 114 €
Opération 7002 Travaux secteur Chamonix (dont : Réfection réseau Route Benoit Côtets 40K€, Renouvellement réseau Chemin Souberands 31K€, Reprise réseau Clos Clairière Belvédère 12K€)	116 448 €
Opération 7003 Travaux secteur des Houches (dont : Réfection réseau route des Granges 130K€, Extension réseau chemin des Meytans 26K€ et Dévoiement réseau route des Gens 11K€)	179 831 €

Opération 7004 Travaux secteur de Vallorcine (Réfection traversée Eaux Noires - 29K€)	38 635 €
Opération 7006 Travaux STEPS (dont : réhabilitation biolites filtres biologiques STEP des Trabets 451 K€)	456 093 €
<b>Total des investissements</b>	<b>847 121 €</b>

### Opérations sous mandat :

	DEPENSES	RECETTES
Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route de l'Essert (TF Lot 1-2) - Servoz	0 €	48 960 €
Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route des Granges (Solde TF) - Les Houches	0 €	14 471 €
Renouvellement des réseaux humides et secs Route de Lausenaz - Les Houches	262 731 €	0 €
Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route de l'Essert - Servoz	219 802 €	0 €
<b>Total des opérations sous mandat</b>	<b>482 533 €</b>	<b>63 431 €</b>

A noter également, un reliquat de dépenses sur l'opération renouvellement des réseaux humides et réfection voirie route des Granges tranche ferme pour un montant de 3 360 €.

### Restes à réaliser :

Opération 7001 Equipements, mobilier, informatique, petits travaux et études non ventilables (dont : étude conformité REUT 60 K€)	84 074 €
Opération 7002 Travaux secteur Chamonix (dont : réseaux rte des Pècles 22 K€)	25 532 €
Opération 7003 Travaux secteur des Houches (dont : quote-part EU des opérations sous mandat Rte des Granges 135 K€ T2 TF, 113 K€ T3 et Rte de Lausenaz 98 K€)	361 088 €
Opération 7004 Travaux secteur de Vallorcine (Réhabilitation et chemisage réseau Rte du Tacul 90 K€ et Extension réseau Chemin du Betterand 53 K€)	143 985 €
Opération 7005 Travaux secteur de Servoz (Quote Part EU Travaux Route de l'Essert 112 K€)	112 331 €
Opération 7006 Travaux STEPS (dont : réhabilitation biofiltres STEP des Trabets 223 K€ et mise en place auto surveillance STEP Vallorcine 37 K€)	266 957 €
Opération sous mandat (dont : 59 K€ rte de Lausenaz et 32K€ rte des Esserts)	91 505 €
<b>Total des RAR en dépenses</b>	<b>1 085 472 €</b>

Subventions sur projet réutilisation des eaux usées traitées pour la production de neige artificielle	232 200 €
Subvention installation dispositif auto surveillance STEP Vallorcine	30 000 €
Subvention Travaux secteur des Houches (route de Lausenaz, Chaveaux Ormey)	26 700 €
Subvention Travaux secteur Vallorcine (route du Tacul)	21 875 €
Opérations sous mandat quote-part des budgets partenaires (Route de Lausenaz, Route des Granges, Route de l'Essert)	1 212 438 €
<b>Total des RAR en recettes</b>	<b>1 523 213 €</b>

## **7. STRUCTURE DE LA DETTE**

Au 31 décembre 2020, la dette du budget assainissement s'élève à 1 166 K€ avec un taux moyen de 3.66%. 79% de l'encours est à taux fixe et 21% à taux variable.

## CHAPITRE VI : INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 1. TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est d'environ **98.17%** (97.25% en 2019).

### 2. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2019	Exercice 2020
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Partiel	Partiel
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de **80** (80 en 2019)

### 3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de**

## distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	85.3%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	6.84%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>91</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

## 4. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de

l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j en 2020	Conformité 2017	Conformité 2018	Conformité 2019	Conformité 2020
STEP des Trabets	1 646	100	100	100	100
STEP de Barberine	39	100	100	100	100

## 5. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES OUVRAGES D'EPURATION

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

	Charge brute de pollution organique reçue par la STEP en kg DBO5/j en 2020	Conformité 2017	Conformité 2018	Conformité 2019	Conformité 2020
STEP des Trabets	1 646	100	100	100	100
STEP de Barberine	39	100	100	100	100

## 6. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

	Charge brute de pollution organique reçue par la STEP en kg DBO5/j en 2020	Conformité 2017	Conformité 2018	Conformité 2019	Conformité 2020
STEP des Trabets	1 646	100	100	100	100
STEP de Barberine	39	100	100	0	100

## 7. CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des

eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.

	Charge brute de pollution organique reçue par la STEP en kg DBO5/j en 2020	Conformité 2017	Conformité 2018	Conformité 2019	Conformité 2020
STEP des Trabets	1 646	100	100	100	100
STEP de Barberine	39	100	100	100	0

Afin d'être conforme aux exigences de performance de l'arrêté préfectoral n°2013268-0034 du 25 septembre 2013, la STEP de Barberine doit traiter l'intégralité des flux collectés pour un débit entrant inférieur à son débit de référence qui est de 614 m<sup>3</sup>/j. Les performances locales ne sont pas atteintes pour la STEP de Barberine car la station fonctionne en surcharge hydraulique en quasi-permanence et, au moins une partie de l'année, en surcharge polluante. Par ailleurs, les performances en ce qui concerne le paramètre PT ne sont quasiment jamais atteintes.

## 8. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

	Filières mises en œuvre	TMS
STEP des Trabets	Incinération	556
STEP de Barberine	Evacuation vers une STEP	8.2
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>574.2</b>

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

## 9. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

### Assainissement Collectif :

		Exercice 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	13 580
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	574.2
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,69
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98.17%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	0.24%
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0.0003

### Assainissement Non-Collectif :

		Exercice 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	600
D301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	46.5%
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	80